



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Algérie

Question écrite n° 52460

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le projet de traité d'amitié entre la France et l'Algérie. Ces derniers mois ont été mis en place de nombreux accords de partenariat, tant économiques, militaires que diplomatiques. La mise en oeuvre d'un traité d'amitié entre notre pays et l'Algérie est une initiative encourageante pour l'avenir mais ne doit pas occulter le passé et ses blessures qui, si elles sont pour certaines en voie de cicatrisation, restent encore ouvertes. La France et l'Algérie doivent conclure des partenariats privilégiés et le traité d'amitié doit être construit autour d'échanges bénéfiques aux deux États. Néanmoins, l'ossature de ce traité, pour l'instant, reste inconnue et mériterait d'être développée pour permettre aux citoyens de nos deux pays d'en prendre l'exacte mesure. C'est pourquoi il souhaite savoir quelles sont les politiques qui seront encouragées dans le cadre de ce traité d'amitié et qui lieront la France à l'Algérie.

Texte de la réponse

La perspective d'un traité d'amitié bilatéral est inscrite dans la Déclaration d'Alger signée par les deux chefs d'État lors de la visite d'État du Président de la République en Algérie en mars 2003, et dont la mise en oeuvre s'est traduite par un très fort développement de nos relations bilatérales dans tous les domaines. Les principaux éléments de cette déclaration, qui peut être consultée sur le site internet du ministère des affaires étrangères (www.diplomatie.gouv.fr), sont les suivants : approfondissement du dialogue politique ; soutien aux réformes ; renforcement de la présence économique française en Algérie ; amélioration des conditions de circulation des personnes ; poursuite du travail de mémoire. À la suite de la visite du ministre des affaires étrangères en Algérie les 12 et 13 juillet 2004, les autorités françaises et algériennes se sont engagées dans une phase d'identification des principaux éléments qu'elles souhaitent inscrire dans le futur traité, qui a vocation à rénover en profondeur et de manière durable le cadre de nos relations. Des discussions sont engagées, avec pour objectif de conclure en 2005. La France souhaite que le traité d'amitié, consacre de manière solennelle le partenariat d'exception qu'elle construit avec l'Algérie, sans oublier les pages douloureuses du passé qui relèvent d'un travail de mémoire qu'il convient de poursuivre entre nos deux pays. La volonté de la France est également d'inscrire cette relation exceptionnelle au coeur de l'espace euro-méditerranéen, dont le développement est une priorité partagée. À travers la relation franco-algérienne, c'est apporter une contribution supplémentaire au développement des relations entre les deux rives de la Méditerranée et au dialogue des cultures et des civilisations que les autorités des deux pays entendent apporter.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52460

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9320

Réponse publiée le : 15 mars 2005, page 2711